

## 2017\_CT2\_129

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "Citoyens de la Terre" pour la valorisation "qualité et développement durable" du GR de Pays "Mines d'Energies"**

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CALAFAT Roxane - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Guy ALBERT** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_129-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

### Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 23 mars 2017

05\_7\_01

### ■ Attribution d'une subvention à l'association "Citoyens de la Terre" pour la valorisation "qualité et développement durable" du GR de Pays "Mines d'Energies"

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association « Citoyens de la Terre », association loi 1901 à but non lucratif est agréée en qualité d' « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » au sens de l'article L 3332-17-1 du code du travail. Depuis sa création en 2000, l'association travaille sur la citoyenneté, entrepreneuriat responsable et solidaire et l'éco-développement des territoires en France et à l'International (notamment en Provence et en Méditerranée).

Elle conçoit, met en œuvre et anime des actions et projets de terrain au travers d'une stratégie facilitant l'émergence d'une intelligence territoriale et citoyenne. Elle a développé des compétences, des outils et des expériences innovantes dans les domaines du tourisme durable, de l'entrepreneuriat social et solidaire, de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises qui œuvre au niveau des achats responsables, les économies d'énergie, le tri des déchets ... etc) et du développement soutenable.

Elle a créé et met en œuvre, depuis 2005, la démarche EVEIL sur le territoire provençal : cette démarche de progrès dans le champ de la *RSE territoriale et du tourisme durable* implique des acteurs et territoires touristiques et fait l'objet de plusieurs valorisations et publications scientifiques en management stratégique produites au travers d'un partenariat en recherche-action avec le laboratoire GRM (Groupe de Recherche en Management de l'IAE Toulon Var).

D'autre part, les communes de Fuveau et Gréasque sont engagées dans une démarche d'Agenda 21 afin de marquer leurs volontés d'agir en matière de développement durable et de s'inscrire dans la dynamique du territoire portée par la direction Environnement du Territoire du Pays d'Aix (ex CPA).

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_129-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

Par ailleurs, le service Tourisme du Territoire du Pays d'Aix en collaboration avec les OT du bassin minier, Bouches du Rhone Tourisme et l'office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile développent un itinéraire de randonnée sur le thème de la mine. Ce sentier est en cours d'homologation « GR de Pays » auprès de la Fédération Française de Randonnée ; il raconte l'histoire des mineurs de notre territoire et participe à sa mémoire.

C'est à ce titre que l'association Citoyens de la Terre va mettre son expertise, à titre expérimental, au service de la valorisation et la mise en réseau de tous les prestataires présents sur une partie du circuit « Provence, Mines d'Energies. Ce travail consiste à coordonner et animer un écosystème d'acteurs en développant un réseau collaboratif d'entrepreneurs, porteurs de projet, associations et coopératives, agriculteurs, artisans, acteurs du développement local. Cette démarche permet de développer un tourisme responsable et solidaire sur le principe de « faire plus avec moins », de soutenir un commerce local équitable, de mettre en avant une agriculture écologique de qualité et de valoriser des savoir-faire du patrimoine local. C'est pour mener à bien ce travail que l'association sollicite le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 15 000 €. A l'examen du dossier de demande, la commission Développement Economique décide d'octroyer une subvention de 10 000 € à l'association Citoyens de la Terre ; le service tourisme prendra en charge le versement de la totalité de la subvention et la direction de l'Environnement, au titre de sa participation au financement de cette action, effectuera un virement de crédit au service tourisme de 5 000 €.

Par ailleurs, l'Association « Citoyens de la Terre » est soutenue financièrement à hauteur de 80 % par l'État à travers l'ADEME et la Région.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 28 février 2017.

##### **Où le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Les avantages que représente la mise en réseau des prestataires jalonnant l'itinéraire « Provence, Mines d'Energies » par cette association ;
- Le bien fondé d'une démarche d'économie circulaire sur le circuit.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_129-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Citoyens de la Terre, une subvention de 10 000 €, représentant 10 % du budget dédié à la démarche.

**Article 2 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3T/633/6574 du budget 2017 de la Métropole qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_129-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janv 2017
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Territoires en-VIE
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	cf Document Joint
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	19 884
Matières et fournitures	2 600	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) .....	65 000
Locations	1 500	Région (s) .....	
Entretien	1 200	Département (s) .....	
Assurances	500	Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	15 000
Honoraires	21 540	<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	8 000	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	8 200	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>		<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	31 388	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	23 176	.....	
		.....	
<b>Autres frais généraux</b>	1 780	Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>93 884</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>93 884</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de 15.000...€ représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits ) x 100

Fait à... Marseille... Cachet de l'Association :  
 Le ..29.../..03.../..2016

**Citoyens de la Torre**

1 Annexe de réception en préfecture  
 15013-200054807-20170323-  
 2017-C-12-129-DE 9  
 Té Date de télétransmission :  
 31/03/2017  
 Date de réception préfecture :

# Demande de subvention pour l'exercice 2017

## Fiche administrative

Association : CITOYENS DE LA TERRE

Siège social : MARSEILLE

Objet social : Association loi 1901 agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Président : Jean-Luc DUMAS

*Personne en charge du dossier* : Virginie VAICBOURDT

### Chiffres clés au 31/12/2015 :

Total produits : néant

Résultat net :

Fonds associatifs :

### Relation avec l'intercommunalité :

Subvention 2015

Convention

MAD à titre onéreux de Personnel

MAD à titre gratuit de Locaux

oui  non

oui  non

oui  non

oui  non

oui  non

## Présentation de l'action :

Subvention demandée à l'intercommunalité : 15 000 €

Compétence : Service Tourisme

Lieu de l'action : plusieurs communes du territoire

Intitulé, objectif et description de l'action : Valorisation et mise en réseau des professionnels autour de l'itinéraire « Provence, Mines d'Energies »

Remarques :

### Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 99 884 €

Subvention demandée à l'intercommunalité : 15 000 € soit 15 % du total produit .

## Avis du Service Opérationnel le : 25 janvier 2017

Favorable

Négatif

Commentaires : l'accompagnement de cette association sur le projet présenté par le service tourisme apporte une plus-value de qualité et répond également aux exigences du tourisme durable et solidaire.

## Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable

Négatif

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_129-DE

Date de télétransmission :  
31/03/2017

Date de réception préfecture :

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "Citoyens de la Terre" pour la valorisation "qualité et développement durable" du GR de Pays "Mines d'Energies"**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_129-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :